

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLET, Aurore PALLOT, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLLOT, Maïté BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL.

Absent : Guy GALLAIS, pouvoir à Jean-Luc MIOCHE

Secrétaire de séance : Marie-Paule CHAZAL

Ordre du jour :

- 1) Adhésion EPF-SMAF
 - 2) Délibération T.A.P.
 - 3) Délibération parcelle ZR 335
 - 4) Schéma d'aménagement et gestion des eaux
 - 5) Courrier SIVOM
 - 6) AVAP
 - 7) Convention GRDF
 - 8) Convention mise en conformité Eclairage Public
 - 9) Occupation du domaine public : SIEG/ERDF
 - 10) Travaux place Pignol
 - 11) Travaux place des Razes
 - 12) WC public « Razes/8 Mai »
 - 13) Tarif location Grange de Mai
 - 14) Devis route du Marand
 - 15) Devis électricité cave
 - 16) Délibération parcelle PIONCHON
 - 17) Demande subvention ADEPAPE 63
 - 18) Questions diverses (gaz école)
- Rajout d'un point à l'ordre du jour : demande de DGF tourisme

Validation du PV du dernier conseil :

En l'absence de remarque ou de demande de modification de la part des élus, le PV est adopté à l'unanimité.

1) Adhésion EPF-SMAF :

Les communes de Blanzac (43), Neuvéglise (15), Herment (63), Saint-Victor la Rivière (63) demandent à adhérer à l'EPF SMAF. Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion de ces communes à l'EPF-SMAF.

2) Délibération T.A.P.

Le maire souligne la bonne mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), grâce au travail important du CLSH. Le coût est estimé pour une année scolaire complète à 25315 €. Les aides suivantes sont à déduire :

- l'aide de l'état 50 € / élève, soit 7 500 €
- et du contrat en cours avec la CAF, possible du fait que les TAP sont encadrés par des animateurs du CLSH qualifiés : 0.50 €/heure et par enfant, soit 7623 €.

Ces aides seront touchées au mieux en 2015. Pour 2014, le conseil doit prendre une délibération pour financer les TAP sur la base d'un trimestre, sachant que le SIVOS n'a pas souhaité faire participer les familles, compte tenu que cette organisation est imposée par l'Etat. Le coût pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014/2015, portant sur le budget 2014 est de 8438 €, soit 6108 € pour Saint-Saturnin, à raison de 1527€/mois. Le budget 2014 avait anticipé à hauteur de 7000 € le coût des TAP.

Le conseil vote à l'unanimité le financement des TAP à hauteur de 6 108 € pour 2014.

3) Délibération parcelle ZR 335

Il s'agit de la rectification du chemin situé le long de la propriété de M. Marron, suite au remembrement. A l'époque, la commune avait rectifié le tracé mais ceci n'avait jamais été régularisé. La régularisation est votée à l'unanimité.

4) Schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE)

La commune est consultée sur le projet SAGE Allier aval. Il s'agit du bassin versant qui va de Vieille Brioude au Bec d'Allier. Sont exclus les bassins de la Dore et de la Sioule. Le projet du SAGE est un outil stratégique de gestion des eaux, qui émane de la Loi sur l'eau de 1992 et de celle de la gestion des milieux aquatiques de 2006. Le projet est piloté par le CLE (Comité Local de l'Eau) (Président : Bernard SAUVADE, Vice-Présidente Anne-Marie DEFAY).

Les enjeux pour les communes sont les suivants : le SAGE s'imposera aux communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Il préserve les zones inondables et les zones humides, et interdit ainsi toute zone constructible en zone humide.

T. Valleix, qui a étudié le projet, en indique les limites :

- Pas de recensement exhaustif des zones humides à ce jour.
- L'atlas géographique est difficile à consulter : la cartographie existante ne « colle » pas avec les limites des communes.
- Une zone humide doit être définie avec des critères pédologiques et botaniques, identifiables par des études spécifiques.
- Le projet demande un avis sur 5 règlements alors qu'il y en a 7 dans le dossier.

T. Valleix propose la rédaction de la délibération donnant un avis favorable, avec réserve, sur les points ci-dessus, délibération dont il fait lecture. Le conseil donne son accord à l'unanimité sur cette délibération.

Par ailleurs, les communes ont l'obligation également de surveiller la prolifération des espèces invasives, sans forcément avoir les moyens et méthodes pour éviter leur développement. (NB : nous sommes concernés par la renouée du Japon).

Il est nécessaire, sur ce dernier point, de nous rapprocher du SMVVA qui a les compétences pour nous aider. Pour éradiquer la renouée du Japon, prévoir de faire une communication aux habitants par le biais du bulletin et du site internet, pour les sensibiliser et leur donner les méthodes pour s'en débarrasser.

5) Demande de DGF Tourisme

Actuellement, seule la commune d'Aydat perçoit une DGF tourisme depuis de nombreuses années.. Depuis 2006 les communautés de communes qui ont la compétence tourisme doivent faire la demande de DGF tourisme pour les communes qui répondent à un certain nombre de critères. Au sein des CHEIRES, 3 communes satisfont aux critères pour pouvoir prétendre à cette DGF: Aydat, Saint-Saturnin et Saulzet. Une délibération des communes candidates est nécessaire, ainsi qu'une de la communauté de communes.

Le conseil vote à l'unanimité la demande de DGF tourisme portée par la communauté de communes des CHEIRES.

C. Pailloux propose de commencer à réfléchir ensemble à l'utilisation potentielle de cette DGF pour anticiper l'avenir, avec 3 possibilités :

- Maintien de la DGF au niveau communal pour financer des actions en lien avec le tourisme (qui peuvent être très larges, par exemple l'embellissement du village)
- Reversement de la totalité à la communauté de communes, en fléchant les actions à financer, ceci afin de permettre des retombées sur l'ensemble du territoire des CHEIRES
- Mutualisation partielle, solution intermédiaire entre les 2.

Toutefois le choix qui sera fait doit l'être par les 3 communes concernées.

Un débat s'engage entre les élus, qui doit se poursuivre dans les semaines à venir.

6) Courrier du SIVOM d'Issoire

C. Pailloux propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil, car il est prévu une journée de visite des installations du SIVOM organisée par le SIVOM d'Issoire le 20 septembre prochain. Dossier qui sera présenté par J.L. MIOCHE.

7) AVAP

S. Burlot présente l'avancement de la démarche :

- Rencontre de Mme CROS (ABF) début d'été : elle a donné la démarche à suivre
- Réunion de la sous-commission AVAP début juillet : définition des objectifs (mise en valeur du patrimoine et du site naturel, maintenir le Label PBVF, tout en ayant un village vivant)
- Un comité de rédaction a rédigé un cahier des charges à partir de l'esquisse faite par Mme Cros.
- Rédaction début août, soumise pour relecture aux membres de la commission.
- Envoi du cahier des charges à Mme Cros début septembre. Retour favorable à quelques détails près.
- Lancement de la consultation avec le cahier des charges, le règlement de consultation et l'acte d'engagement, le 10 septembre pour réponse au 10 octobre.

Il est demandé que :

- l'étude qui sera faite prenne en compte tout le travail déjà réalisé dans le cadre de l'étude ZPPAUP et du PLU : cela a été indiqué dans le cahier des charges.
- le cahier des charges soit mis à disposition pour information des habitants en mairie.
- l'on soit attentif, si la sous-commission ou le comité de rédaction participe à l'analyse des offres, à l'indépendance et l'impartialité.

C. Pailloux remercie S. Burlot et la sous-commission pour le travail réalisé.

8) Convention GRDF

GRDF a décidé de changer tous les compteurs, au profit de nouveaux permettant l'accès à tout particulier en temps réel à ses consommations. Pour cela il est nécessaire de disposer des antennes relais dont le nombre (probablement 1 à Chadrat et 2 à Saint-Saturnin ?) et les lieux (sur des points hauts du village) de mise en place sont à définir. Une demande de mise à disposition de lieux a été faite par GRDF à la commune. Pour information, ces antennes rayonnent moins que les antennes relais de téléphonie mobile, avec une fréquence d'émission de 1 seconde par jour. Il est décidé de faire une réunion avec GRDF pour identifier les lieux potentiels.

9) Convention mise en conformité Eclairage Public

L'enjeu est de pouvoir piloter les horaires d'éclairage public selon les besoins, en mettant en place les horloges astronomiques. Ceci nécessite de changer 38 ampoules anciennes – plus de 20 ans - (sur plus de 400 de la commune, soit moins de 10%). Les nouvelles ampoules sont basse consommation.

Le projet prévoit de supprimer les relais, et de passer de 3 à 1 seul abonnement.

Il nécessite la réalisation d'une tranchée entre le rond-point du fond de ville et le collège.

Coût pour la commune: 15 976.34€ (soit 40% du montant HT des travaux, le reste étant pris par le SIEG). A prévoir au budget 2015.

Le conseil vote à l'unanimité de faire la demande de travaux au SIEG et d'inscrire le montant au budget 2015.

Le conseil décide aussi à l'unanimité les horaires d'extinction de l'éclairage nocturne entre minuit et 5h30, pour une mise en œuvre immédiate.

10) Occupation du domaine public : SIEG/ERDF

La redevance pour l'occupation du domaine public par SIEG/ERDF a été votée à l'unanimité, dans les mêmes conditions que celles votées pour France Telecom.

11) Travaux place Pignol

Les travaux ont démarré début septembre. La révision des travaux (déplacement des WC et non-réalisation du carrelage) permet une économie de 15 573 € TTC.

Il est demandé :

- De prévoir une sécurisation de la rue
- De prévoir de maintenir un dégagement toujours accessible aux WC, car les voitures ont jusqu'à présent, l'habitude de se garer en proximité.

12) Travaux place des Razes

Les travaux, interrompus en août, sont presque finis. Le revêtement sur la partie parking sera fait en même temps que la voirie place du 8 mai.

Les plantations d'arbres seront faites à l'automne.

Il est demandé d'interdire l'accès à la zone en terre végétale (qui sert de terrain de jeu actuellement...), d'autant plus quand les aménagements paysagers seront faits.

Les travaux place du 8 mai vont démarrer la semaine prochaine : prévoir de souffler les feuilles de la place avant l'étalement du sable.

13) WC public « Razes/8 Mai »

Les réseaux doivent être prévus. Pour cela il faut décider de l'emplacement des WC, avec 2 options :

- Installation vers le SMVVA (plus discrète, mais éloignée du parking et du passage)
- Installation à côté de l'ancien préau (plus pratique et visible)

Le conseil vote pour l'installation à côté de l'ancien préau (14 voix pour, 1 contre).

Ces WC ne seront pas mis à disposition des campings car pour leur vidange. La question est à nouveau posée d'avoir une aire d'accueil de camping-car sur St Saturnin : C. Pailloux propose que l'on étudie la question.

14) Tarif location Grange de Mai

O. Vellet et G. Gallais proposent quelques modifications :

- Suppression de la caution de 500 euros pour les associations du village : après débat, avis défavorable du conseil, et maintien de la caution pour tous.
 - Tarif location de salle "semaine entamée" : il s'agit de locations pour exposition sur plusieurs jours et pas seulement le week end : il est décidé de maintenir ce tarif.
 - 250 euros pour 1 journée à l'année (500 € pour 2 jours)
- Pour la gym, 6h sur 2 jours, on facture 500 €
 - Pour le Qi gong, 2h sur 2 jours, il est demandé de pouvoir facturer 250 € (au lieu de 500 €)

Le conseil décide de valider ces tarifs dans l'immédiat, mais de retravailler la grille de réservation des salles (y compris salle des associations pour laquelle des demandes commencent à arriver car la salle est gratuite...) en prenant en compte les éléments suivants :

- Forfait annuel pour 1h/semaine, 2h/semaine, 3h....
- Bénévolat / activité lucrative
- Réservation pour le fonctionnement de l'association (gratuité) / réservation pour la réalisation de l'activité de l'association (payant)

O. Vellet, M. Senectaire et M. Barbecot vont faire des propositions.

15) Devis route du Marand

Il était prévu au budget 15 000 € pour refaire les enrobés des virages sur la commune de St Saturnin. Le constat fait sur place montre que l'eau qui dévale du haut de la route dégrade la chaussée dans le virage. Il a été décidé de traiter ces problèmes hydrauliques par la réfection des fossés, avant de refaire l'enrobé.

Le devis initial pour refaire l'enrobé est de 10 857 € HT. Le nouveau devis proposé est de 12 245 € HT pour traiter ces problèmes hydrauliques et refaire l'enrobé dégradé sur cette zone.

Il faudra ensuite prévoir la réfection de l'enrobé sur les virages du bas.

Il est proposé de contacter le Conseil général et le Centre du Marand pour essayer de trouver une solution pour améliorer la prise en charge des travaux sur cette route, rendu importants du fait du trafic lié au domaine du Marand.

16) Devis électricité cave

C. Pailloux remercie P. Lebouchard qui a nettoyé et aménagé la cave du sous-sol de la salle des associations, et JL Mioche qui a fourni gracieusement la peinture.

Ce local convivial, qui peut être utilisé comme petite salle de réunion a besoin d'une prise électrique : montant de la dépense 396,37€. Le conseil valide cette dépense.

17) Délibération parcelle PIONCHON

Un acte notarial est rédigé portant sur la servitude de passage des eaux des fontaines de Chadrat sur la propriété PIONCHON, et sur la rétrocession du passage public au propriétaire. Une délibération est nécessaire pour autoriser au maire à signer l'acte notarié, la servitude portant sur les parcelles ZL 143, ZL 350 et ZL 144.

La délibération est votée à l'unanimité.

18) Demande subvention ADEPAPE 63

Cette association intervient dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance. Elle suit des personnes ayant bénéficié de l'Aide Sociale à l'Enfance. Son budget de fonctionnement s'élève à 74 000 €. Elle reçoit des aides du Conseil général, mais aussi de certaines communes.

Il est proposé d'étudier la demande lors de l'élaboration du budget 2015.

19) Questions diverses

Gaz école :

Rappel : Préparation d'un appel d'offre groupé pour l'achat de gaz dans le cadre d'un groupement d'achat monté par le Conseil général et qui regroupe 150 membres à ce jour. Lancement du marché : 2^{ème} quinzaine d'octobre. Retour : fin novembre.

L'école ayant un contrat qui s'arrête fin septembre, n'a pas pu s'inscrire dans le projet de contrat groupement qui démarre au 1^{er} janvier, car il n'a pas été possible de faire un contrat uniquement de 4 mois.

Donc un appel d'offre a été fait pour un an avec l'appui de l'ADUHME. Le choix s'est porté sur Antargaz, qui permet de réaliser une économie de près de 1500 € par an, soit 20% d'économie annuelle.

L'école rentrera dans le groupement au 1^{er} octobre 2015.

Indemnités de M. Marion-Berthe :

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

Point propre du fond de ville :

Il est demandé d'étudier à nouveau (cela avait été évoqué lors du mandat précédent) la possibilité de supprimer le point propre de la place du fond de ville compte tenu :

- des désagréments visuels qu'il produit en entrée du village, suite au dépôt de déchets qui n'ont pas à être déposés dans cet endroit,
- du fait que quasiment tous les habitants ont possibilité de conduire leurs poubelles individuelles à cet endroit.

Fin du Conseil municipal à 12h00.

Prochain conseil le samedi 11 octobre à 9 h 00